



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC N° 2026/55

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 011-211103015-20260929-DEL2026-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Evelyne GABORIT, Pascale PÉANY, Sébastien CAZEUX, Lorie PEYROT, Monica MOREIRA, Lionel CONTE.

PROCURATIONS : Raymonde PASTRE-JEANNET à Christine PÉANY, Pierre CHEVALIER à Arlette LAGRANGE, Romain TORRECILLA à Gérard PEYROT, Laurence MORATO-CARBOU à Evelyne GABORIT.

ABSENTS : Thierry SIRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arlette LAGRANGE.

OBJET : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales –Attribution d'aides financières aux projets communaux.

Madame le Maire rappelle l'acquisition récente d'un engin de type microtracteur dédié au nettoyage et l'entretien des espaces verts, ainsi que d'un véhicule de type camion benne de marque Renault Master adapté aux missions quotidiennes des services techniques.

Elle propose au conseil municipal de solliciter auprès des services de Carcassonne Agglo le fonds de péréquation attribué à la commune en 2026 (26 292 €) au vu de la dépense d'investissement et selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Intitulé	Montant HT
Acquisition d'un microtracteur débroussailleuse SHERPA	15 185,00 €
Acquisition d'un camion benne Renault Master	30 000,00 €
TOTAL	45 185,00 €

Recettes	
Intitulé	Montant
Fonds de péréquation 2026 (58%)	26 609,00 €
Autofinancement (42 %)	18 576,00 €
TOTAL	45 185,00 €

**Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise** le Maire à solliciter auprès de Carcassonne Agglo le fonds de péréquation attribué à la commune en 2026 d'un montant de 26 609 € conformément au plan de financement présenté.

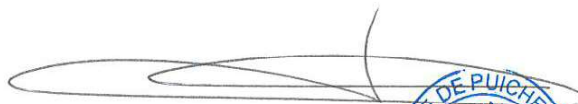
Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

*La secrétaire de séance,
Arlette LAGRANGE.*



Certifié exécutoire à Puichéric, le 30 septembre 2026
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,




Christine PÉANY.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs Citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr.